



COMMISSION EUROPEENNE

TASK FORCE POUR LA PRÉPARATION ET LA CONDUITE DES NÉGOCIATIONS AVEC LE ROYAUME-UNI EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DU TUE

Chef de la négociation

Bruxelles,
Ares save tf50(2017)1619337

Monsieur le Député,

Le Président Juncker vous remercie de l'email que votre collaboratrice Madame Daems lui a fait parvenir au sujet du résultat du référendum britannique du 23 juin et de la proposition de créer une citoyenneté associée. Il m'a demandé de vous répondre en son nom.

Le Président et moi-même recevons un grand nombre de requêtes de citoyens britanniques à ce sujet, et nous regrettons l'inquiétude et l'incertitude que la décision du Royaume-Uni de sortir de l'UE a créées pour ses citoyens ainsi que pour ceux des autres États membres.

Tout d'abord, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, jusqu'à ce que le processus de retrait de l'UE conformément à l'article 50 TUE ait été déclenché et finalisé, le Royaume-Uni reste membre de l'UE avec tous les droits et obligations d'un État membre. Le droit de l'UE continue à s'appliquer pleinement au Royaume-Uni jusqu'à ce qu'il ne soit plus membre. Cela signifie aussi que, jusqu'à ce moment, les citoyens britanniques continuent de jouir des droits de la citoyenneté de l'Union européenne.

Ensuite, je vous informe que la Commission européenne a enregistré le 22 mars deux initiatives citoyennes l'appelant à protéger le statut et les droits de citoyenneté européenne dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union. L'enregistrement formel a eu lieu le 27 mars pour l'initiative "*EU Citizenship for Europeans: United in Diversity in spite of jus soli and jus sanguinis*" et aura lieu le 2 mai pour l'initiative "*Retaining European Citizenship Initiative*", ce qui initiera le départ d'un processus d'un an pour récolter les signatures pour les soutenir, conformément au règlement (UE) N°211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne.

Monsieur Charles Goerens
Membre du Parlement européen
ASP 09G161
B – 1047 Bruxelles
charles.goerens@europarl.europa.eu

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111
Office: BERL 05/225 - Tel. direct line +32 229-94060

La Commission attache une importance capitale à garantir des assurances et la sécurité requises au futur des 4 millions de citoyens concernés par cette décision de retrait.

J'ai moi-même déclaré à plusieurs reprises que les citoyens seront la première priorité de ces négociations et que les droits des travailleurs seront au cœur de nos préoccupations, et l'ai encore rappelé dans mon discours prononcé le 22 mars devant la session plénière du Comité européen des régions, au cours duquel j'ai répété que les négociations devraient commencer par éliminer l'incertitude actuelle entourant les droits des citoyens de l'UE au Royaume-Uni et des citoyens britanniques dans l'UE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs... *et les plus chaleureux*



Michel Barnier